

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DU CLUB KITE AND CONNECT
(Mise à jour fév. 24)

Le club « Kite and Connect » (K&C) est le premier club d'entrepreneur qui fait de la mise en relation de passionnés de sport de glisse et organise des événements BUSINESS et SPORTIFS. Il a pour objet de rassembler des entrepreneurs et des dirigeants passionnés de sport de glisse et notamment de Kitesurf et de leur donner la possibilité de se rencontrer régulièrement avec plus de 45 ÉVÉNEMENTS par an.

Le présent règlement intérieur est établi en application de l'article 19 des statuts du club. Il s'applique à tous les membres du Club.

ARTICLE 1 : Adhésion / réadhésion, cotisation

Au moment de leur adhésion, les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé annuellement lors de l'Assemblée générale sur proposition du président.

Le renouvellement de l'adhésion doit être réalisé au plus tard 15 jours après la date anniversaire de leur entrée dans le club.

Toute cotisation versée au Club est définitivement acquise.

Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission ou d'exclusion d'un membre. Les personnes désirant adhérer au Club la première fois doivent remplir un bulletin d'adhésion qui sera soumis à l'appréciation des membres.

Les réclamations doivent être adressées à l'adresse électronique du Club : contact@kiteandconnect.com

ARTICLE 2 : Inclus dans l'adhésion

Cette cotisation inclut la participation à :

- **Des Breaks : Sortie à la journée au Week-end dans des spots français ou européens**
- **Des Afterworks mensuels à Paris ou en région : soirées business privées avec des invités du monde de l'entreprise et de la glisse (les consommations sont à la charge du membre).**
- **Des conférences en ligne** mensuelles
- L'utilisation des groupes **WhatsApp business, immobilier et sport**
- **L'utilisation de l'app du club** avec tous les contacts

- **L'accès au coworking du club « kite and Connect » HOUSE (les consommations sont à la charge du membre)**
- **Des remises** chez nos partenaires, **un abonnement** a un magazine, des surprises...
- **Des Diners mensuels** : dîner surprise avec 10 entrepreneurs

Avec des frais additionnels :

- **Au Warm up du B2B KITE SUMMIT** : le sommet annuel des entrepreneurs kitesurfeurs qui a lieu tous les ans fin septembre à Dakhla.
- Des Business **Camps** : séjours réguliers où se retrouvent les membres sur des spots exceptionnels avec le coaching de professionnels sportif & de personnalités
- **L'achat de matériel** de glisse en objet publicitaire

ARTICLE 3 Conditions d'entrée et de sortie

Pour être membre, il faut :

1. Être entrepreneur, exercer une profession libérale, ou occuper/avoir occupé un poste de direction dans leur entreprise, et
2. Être pratiquant de sports de glisse et notamment de Kitesurf, quel que soit le niveau de pratique, y compris débutant.

Sont membres de droit s'ils répondent aux conditions 1 et 2 et leur entrée au club sera exonérée de droit d'entrée, indépendamment de la cotisation annuelle (article 1).

La qualité de membre se perd par la radiation, la démission ou le décès.

La radiation est prononcée par le président pour non-paiement de cotisation ou pour motif disciplinaire (voir article 5).

ARTICLE 4 : Comportement

Les personnes qui rejoignent le club s'engagent à :

- Partager leurs expériences professionnelles avec les autres membres afin d'enrichir la communauté lors des soirées et des camps,
- Promouvoir la pratique du Kitesurf d'une manière générale et en particulier au sein de leur entourage professionnel, et sur les manifestations du club en particulier,
- Participer et supporter les événements du club sur différents sites français et à l'étranger.
- Bénévolement, à faire la promotion du club auprès de leurs contacts et relations, afin d'en développer le nombre de membres et la notoriété,

- Autorisent le club à faire état de leur statut de Membre dans toute communication officielle, notamment sur les supports médias (web, presse, etc.),et
- À mettre en relation le bureau du club avec des partenaires (institutionnels, financiers, relationnels) afin de faire avancer les projets du Club,
- À régler la cotisation annuelle au moment de leur inscription, ou du renouvellement et au plus tard 15 jours après la date anniversaire de leur entrée dans le club.

Chaque membre doit respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-être en collectivité. Le respect des personnes et du matériel est exigé de la part de tous les pratiquants. L'adhésion au Club suppose le respect inconditionnel de ses règles.

ARTICLE 5 : Exclusion / radiation

Toute personne dont le comportement ou les propos seraient non conformes avec l'éthique du club se verra immédiatement exclue. Cette exclusion sera prononcée par le président, signifiée par courriel, stipulant les motifs de la radiation et elle ne donnera droit à aucune indemnisation.

Sont considérés comme motifs d'exclusion toute rixe, injure, insulte, comportement agressif, incivilité et a fortiori tout acte pénalement sanctionnable. Il en est de même de tout comportement raciste, xénophobe, sexiste ou discriminant au sens des dispositions du Code du travail et du Code pénal.

Différents motifs, parmi lesquels : Infraction aux statuts et règlement intérieur du Club.

Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités du Club ou à sa réputation, à ses intérêts moraux et matériels. Détérioration du matériel, Comportement inconvenant ou dangereux. Propos désobligeants, injurieux ou diffamatoires envers les autres membres ou les animateurs, sur Internet ou lors des activités du Club entraîneront la radiation immédiate. La médisance ou la mauvaise humeur lors des activités du Club ne seront pas tolérées non plus.

ARTICLE 6 : Conseils et règles pour la pratique des sports nautiques pendant les événements Kite and Connect

Le Kitesurf et le Wingfoil sont bien plus qu'un engin de plage.

Respecter la nature

La nature, les mers et les lacs de la terre sont importants pour nous. Nous voulons donc faire attention à ne laisser aucun déchet derrière nous. Fais attention à la faune et à la flore où tu navigues.

Règles de bonne conduite

Le Kite et la Wing sont pour tous et toutes. Pour éviter les tensions au sein des groupes (WhatsApp, réseaux sociaux, covoiturages, événements), nous vous invitons à célébrer nos différences et respecter les autres. Les messages contraires seront modérés.

Baigneurs

En été, la mise à l'eau est souvent déplacée pour protéger les zones de baignade. Nous naviguons dans le respect des autres activités et des baigneurs. **Les décrets préfectoraux doivent être connus, étudiés et respectés.**

Le nombre de Kite et de Wing sur continue d'augmenter. Nous demandons à nos membres de faire attention aux autres dans l'eau.

Chaque membre se doit d'appliquer les règles de priorité nautique. Ah oui et aussi **aider les débutants**, car cela fait partie **de l'éthique de notre club**.

Si le Kite ou le Wingfoil est ton premier sport nautique, alors tu dois réviser **les règles de priorités** sur l'eau au travers de ce lien https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2022-01/Plaque-Wingfoil_2022.pdf, et d'ailleurs, un petit rappel est toujours bien.

Pour le Kite, le lien est le suivant : <https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2022-12/t-l-charger-le-flyer-pratiquez-le-kitesurf-en-s-curit--2812.pdf>

Article 7 : Assurances

Vous devez être couvert en responsabilité civile pour la pratique du kitesurf en prenant une assurance ou une licence en ligne. Vous pouvez prendre cette assurance auprès d'une école de la fédération française de voile comme KITE – R au travers du lien suivant : <http://www.air-assurances.com/formafkite.asp?ecole=08907>

Ou bien il vous faut une attestation écrite de votre assureur, mentionnant que vous êtes couvert en responsabilité civile (RC) pour la pratique du kite en école.

ARTICLE 8 : Matériel

Le Club met à la disposition de ses membres du matériel. Le prêt de ce matériel est financé par les cotisations des membres. Les membres utilisent ledit matériel à bon escient et chaque membre s'engage à respecter les consignes d'utilisation données par les coachs et à le restituer à la fin de chaque séance, en bon état.

Article 9 : Axe de développement du club

Les objectifs sont :

- > **Sportifs** : Participation à des business camps et des manifestations kitesurf nationales et internationales, accès à la pratique, progression personnelle, la présence et coaching de champions internationaux
- > **Professionnels** : Mise en place d'un networking régulier entre les entrepreneurs, organisation de rencontres avec différentes personnalités du monde de l'entreprise, travail de développement personnel et professionnel. À ce titre, les membres ont accès à une APP développée spécifiquement pour le club et qui donne accès aux coordonnées des autres membres, à l'agenda, aux newsletters, aux offres spécifiques...
- > **Publicitaire** : Profiter des offres réservées aux membres sur des solutions de promotions et pratique de leurs activités. Voir notamment KITE AND CUSTOM avec DUOTONE/ION afin de bénéficier des produits en tests et des meilleurs conseils.
- > **Partenariat** : Mise en relation avec le monde du kitesurf et ses entreprises. Développement des relations avec d'autres clubs d'entrepreneurs- kitesurfeurs en France et à l'étranger.
- > **Économique** : En accompagnant des projets et Start up à forte valeur ajoutée et éventuellement en investissant. À ce titre, tous les ans, nous organisons un concours de startup auxquelles participent une centaine d'entreprises et dont les 3 finalistes sont invités au B2B Kite Summit.
- > **Immobilier** : Achat et rénovation de lieux pour héberger ou offrir une expérience de glisse hors du commun. Le premier hôtel-boutique a ouvert au Portugal en 2020 www.senseofofir.com et nous recherchons d'autres biens en Europe, notamment à Tarifa. Le réseau K&C BnB a été ouvert et partage toutes les résidences secondaires des membres sur les spots qu'ils peuvent se louer dans les meilleures conditions.

Le présent règlement intérieur peut être consulté sur le site Internet du club :
www.kiteandconnect.com

Fait à Kite and Connect - 80 rue de Longchamp - 92200 Neuilly sur Seine
Le 19 février 2024

Signature du Président